

# Consultation publique aux fins du bilan de qualité de la directive-cadre sur l'eau de l'UE, des directives connexes (directive sur les eaux souterraines et directive sur les normes de qualité environnementale) et de la directive sur les inondations

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

## Introduction

---

La directive-cadre sur l'eau prévoit l'obligation de réexaminer le fonctionnement de ses dispositions au regard de ses objectifs avant la fin 2019. La Commission européenne évaluera également les deux directives directement liées à la directive-cadre sur l'eau, à savoir la directive sur les eaux souterraines et la directive sur les normes de qualité environnementale, dites «directives filles» de la directive-cadre sur l'eau.

Bien que la directive sur les inondations ne soit pas assortie d'une telle obligation, il convient également de la réexaminer au même moment, en raison de son étroite concordance avec la directive-cadre sur l'eau.

Conformément aux [lignes directrices pour une meilleure réglementation](#), l'examen des directives précitées prendra la forme d'un bilan de qualité, destiné à offrir une évaluation exhaustive de la politique afin de déterminer si le cadre réglementaire actuel est adapté à sa finalité.

L'objectif de cette consultation est de collecter des informations et de connaître le point de vue des parties prenantes sur les politiques concernées par ce bilan de qualité. Elle s'articule en trois parties: Après une rubrique sollicitant des informations d'ordre général sur la personne interrogée, la première partie du questionnaire s'adresse au grand public. Pour répondre à cette partie du questionnaire, aucune connaissance particulière de la législation ou de la politique de l'eau n'est requise. La seconde partie, en revanche, s'adresse aux experts et réunit des questions plus détaillées et techniques sur la législation de l'Union européenne sur l'eau.

Vous êtes invité(e) à répondre à la première partie et/ou à la seconde partie, en fonction de votre niveau de connaissances et d'intérêt à l'égard des politiques de l'eau. Toutes les réponses fournies dans le cadre de cette consultation seront pleinement évaluées et les conclusions générales en découlant seront incluses dans l'analyse réalisée aux fins du bilan de qualité de la directive-cadre sur l'eau, de la directive

sur les eaux souterraines, de la directive sur les normes de qualité environnementale, et de la directive sur les inondations. Une synthèse des résultats de la consultation sera rédigée séparément (et publiée [ici](#)).

La [consultation publique sur l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires](#) a été lancée le 13 juillet et il sera possible d'y contribuer jusqu'au 19 octobre.

En cas de question, veuillez contacter la Commission européenne à l'adresse [env-water@ec.europa.eu](mailto:env-water@ec.europa.eu)

Après avoir enregistré vos réponses, vous avez la possibilité d'en télécharger une copie.

Votre avis nous intéresse. Nous vous remercions de prendre le temps de répondre au questionnaire.

Pour de plus amples informations sur le bilan de qualité, veuillez consulter le site web de la Commission européenne:

[http://ec.europa.eu/environment/water/fitness\\_check\\_of\\_the\\_eu\\_water\\_legislation/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/fitness_check_of_the_eu_water_legislation/index_en.htm)

## Introduction sur l'eau et sur la législation de l'Union européenne en la matière

---

L'eau fait partie intégrante de la vie et constitue une ressource essentielle utilisée au quotidien à des fins très diverses. Elle est notamment utilisée pour la production d'énergie, dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, des transports, du tourisme et de l'accueil, ainsi que pour la consommation domestique. Elle constitue également un élément essentiel de notre environnement naturel, dont dépendent d'importants écosystèmes. En plus d'assurer la protection de l'eau pour les utilisateurs et l'environnement dans son ensemble, la gestion de l'eau revêt une importance croissante pour la protection des populations, de l'économie, du patrimoine culturel et de l'environnement contre les inondations.

L'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres en matière de réglementation environnementale et sanitaire dans le secteur de l'eau. Elle ne peut donc légiférer que dans la mesure où les traités le permettent, en respectant dûment les principes de subsidiarité et de proportionnalité. Une action au niveau de l'UE en matière de gestion de l'eau est justifiée étant donné que 60 % des bassins hydrographiques de l'Union sont internationaux, comme celui du Danube qui est partagé par 19 pays; une action menée par un seul ou par quelques États membres ne suffit donc pas.

Adoptée en 2000, la [directive-cadre sur l'eau](#) (DCE - 2000/60/CE) a pour principal objectif la protection et l'amélioration des masses d'eau pour les générations actuelles et futures de citoyens européens. L'adoption de la directive-cadre sur l'eau a introduit une nouvelle approche intégrée qui a transformé la façon dont l'eau est gérée au sein de l'Union et par les différentes autorités nationales. La nouvelle approche a incorporé dans un instrument juridiquement contraignant les principes fondamentaux d'une gestion intégrée des bassins hydrographiques: information du public et approche participative de la planification et de la gestion à l'échelle du bassin hydrographique, avec notamment une coopération entre pays voisins; prise en considération de l'ensemble du cycle hydrologique et de toutes les pressions et incidences exerçant une influence sur lui; et intégration des perspectives économiques et écologiques

dans la gestion de l'eau. Cette approche met l'accent sur la nécessité de rassembler, d'utiliser et de partager les informations sur l'écologie et la pollution des rivières, des lacs, des eaux de transition et des eaux côtières, et sur l'état qualitatif et quantitatif des eaux souterraines.

La directive-cadre sur l'eau a abrogé plusieurs actes législatifs antérieurs qui traitaient des principaux aspects de façon isolée et les a réunis dans un cadre général.

Les obligations prévues par la directive-cadre sur l'eau ont nécessité l'adoption de directives dites «filles», qui approfondissent certaines questions clés en vue d'énoncer des instructions supplémentaires sur la manière de se conformer aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau. Il s'agit de la [directive sur les eaux souterraines](#) (2006/118/CE) publiée en 2006, qui vise à protéger les eaux souterraines contre la pollution et la surexploitation, et de la [directive sur les normes de qualité environnementale](#) (2008/105/CE) adoptée en 2008, qui vise à protéger les eaux de surface contre la contamination par des polluants chimiques prioritaires.

En outre, la [directive sur les inondations](#) (2007/60/CE) a été adoptée en 2007 en vue de réduire et de gérer les risques que présentent les inondations pour la santé des personnes, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. La directive s'applique aux eaux intérieures ainsi qu'aux eaux côtières sur tout le territoire de l'Union. Les États membres sont tenus d'adopter des plans de gestion des risques d'inondation recensant les risques importants d'inondation majeurs et déterminant les mesures à mettre en place. Leur élaboration est coordonnée avec celle des plans de gestion de district hydrographique.

La directive-cadre sur l'eau, ses directives filles et la directive sur les inondations sont en vigueur depuis plus de dix ans. Leur mise en œuvre est soutenue par la [stratégie commune de mise en œuvre](#), à laquelle participent la Commission européenne et un large réseau de représentants des États membres et des parties prenantes (associations agissant à l'échelle de l'Union, groupes d'entreprises, ONG, etc.). La politique de l'Union en matière d'eau douce a déjà été soumise à un [bilan de qualité adopté en 2012](#), comprenant l'évaluation des premiers plans de gestion de district hydrographique établis conformément à la directive-cadre sur l'eau.

Le bilan de qualité de la politique dans le domaine de l'eau qui fait l'objet de la présente consultation sera étroitement coordonné avec [l'évaluation de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires](#). La [directive sur l'eau potable](#) a récemment fait l'objet d'une évaluation (en 2017) et la proposition de révision de cette directive est actuellement étudiée par le Conseil et le Parlement. Les autres directives en rapport avec l'eau ne font pas directement partie de cette évaluation, notamment la [directive sur les eaux de baignade](#) (évaluation prévue pour 2020) et la [directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»](#) (qui sera évaluée d'ici 2023).

Pour de plus amples informations sur la politique dans le domaine de l'eau en Europe, veuillez consulter les sites web suivants:

Site web de la Commission européenne sur l'eau en Europe:

[http://ec.europa.eu/environment/water/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/index_en.htm)

Site web de la Commission européenne consacré à la directive-cadre sur l'eau:

[http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/info/intro\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/info/intro_en.htm)

Site web de la Commission européenne relatif à la directive sur les inondations:

[http://ec.europa.eu/environment/water/flood\\_risk/index.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/flood_risk/index.htm)

Rapports de mise en œuvre de la Commission européenne:

[http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/impl\\_reports.htm](http://ec.europa.eu/environment/water/water-framework/impl_reports.htm)

Rapport de l'Agence européenne pour l'environnement intitulé «European Waters: Assessment of status and pressures 2018»

Registre européen des rejets et des transferts de polluants de l'Agence européenne pour l'environnement (PRTR européen), qui contient des informations sur les émissions de substances chimiques dans l'eau:

<http://prtr.eea.europa.eu>

## Informations vous concernant

---

\* Langue de votre contribution

- allemand
- anglais
- bulgare
- croate
- danois
- espagnol
- estonien
- finnois
- français
- gaélique
- grec
- hongrois
- italien
- letton
- lituanien
- maltais
- néerlandais
- polonais
- portugais
- roumain
- slovène
- slovaque
- suédois
- tchèque

\* Vous répondez en tant que

- Établissement universitaire/de recherche
- Association professionnelle
- Société/organisation d'entreprises
- Organisation de défense des consommateurs
- Citoyen de l'Union européenne
- Organisation de protection de l'environnement
- Ressortissant de pays tiers
- Organisation non gouvernementale (ONG)
- Autorité publique
- Syndicat

Autre

\* Prénom

Valentin

\* Nom

Gros (au nom de l'UFE)

\* Adresse électronique (ne sera pas publiée)

valentin.gros@ufe-electricite.fr

\* Nom de l'organisation

*255 caractère(s) maximum*

UFE - Union française de l'électricité

\* Taille de l'organisation

- Micro-entreprise (de 1 à 9 employés)
- Petite entreprise (de 10 à 49 employés)
- Moyenne entreprise (de 50 à 249 employés)
- Grande entreprise (250 employés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence

*255 caractère(s) maximum*

Votre organisation est-elle inscrite au [registre de transparence](#)? Il s'agit d'une base de données dans laquelle s'inscrivent de leur plein gré les organisations cherchant à influencer sur le processus décisionnel de l'UE.

30146663069-53

\* Pays d'origine

Veuillez indiquer votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- |   |  |                                     |   |
|---|--|-------------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Afghanistan       | <input type="radio"/> Djibouti               | <input type="radio"/> Libye         | <input type="radio"/> Saint-Pierre-et-Miquelon        |
| <input type="radio"/> Îles Åland        | <input type="radio"/> Dominique              | <input type="radio"/> Liechtenstein | <input type="radio"/> Saint-Vincent-et-les-Grenadines |
| <input type="radio"/> Albanie           | <input type="radio"/> République dominicaine | <input type="radio"/> Lituanie      | <input type="radio"/> Samoa                           |
| <input type="radio"/> Algérie           | <input type="radio"/> Équateur               | <input type="radio"/> Luxembourg    | <input type="radio"/> Saint-Marin                     |
| <input type="radio"/> Samoa américaines | <input type="radio"/> Égypte                 | <input type="radio"/> Macao         | <input type="radio"/> Sao Tomé-et-Principe            |
| <input type="radio"/> Andorre           | <input type="radio"/> El Salvador            | <input type="radio"/> Madagascar    | <input type="radio"/> Arabie saoudite                 |
| <input type="radio"/> Angola            | <input type="radio"/> Guinée équatoriale     | <input type="radio"/> Malawi        | <input type="radio"/> Sénégal                         |
| <input type="radio"/> Anguilla          | <input type="radio"/> Érythrée               | <input type="radio"/> Malaisie      | <input type="radio"/> Serbie                          |

- Antarctique
- Antigua-et-Barbuda
- Argentine
- Arménie
- Aruba
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bahreïn
- Bangladesh
- Barbade
- Biélorussie
- Belgique
- Belize
- Bénin
- Bermudes
- Bhoutan
- Bolivie
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Île Bouvet
- Brésil
- Territoire britannique de l'océan Indien
- Îles Vierges britanniques
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Cap-Vert
- Îles Caïmans
- Estonie
- Éthiopie
- Îles Falkland
- Îles Féroé
- Fidji
- Finlande
- Ancienne République yougoslave de Macédoine
- France
- Guyane française
- Polynésie française
- Terres australes et antarctiques françaises
- Gabon
- Géorgie
- Allemagne
- Ghana
- Gibraltar
- Grèce
- Groenland
- Grenade
- Guadeloupe
- Guam
- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guyana
- Haïti
- Îles Heard et McDonald
- Honduras
- Hong Kong
- Hongrie
- Islande
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Maldives
- Mali
- Malte
- Îles Marshall
- Martinique
- Mauritanie
- Maurice
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Montserrat
- Maroc
- Mozambique
- Myanmar/Birmanie
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Pays-Bas
- Nouvelle-Calédonie
- Nouvelle-Zélande
- Nicaragua
- Niger
- Nigeria
- Niue
- Île Norfolk
- Corée du Nord
- Îles Mariannes du Nord
- Norvège
- Oman
- Pakistan
- Palaos
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Sint-Maarten
- Slovaquie
- Slovénie
- Îles Salomon
- Somalie
- Afrique du Sud
- Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
- Corée du Sud
- Soudan du Sud
- Espagne
- Sri Lanka
- Soudan
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- Swaziland
- Suède
- Suisse
- Syrie
- Taïwan
- Tadjikistan
- Tanzanie
- Thaïlande
- Gambie
- Timor-Oriental
- Togo
- Tokélaou
- Tonga
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turquie
- Turkménistan
- Îles Turks-et-Caïcos

- |  |                                   |  |  |
|--|-----------------------------------|--|--|
| <input type="radio"/> République centrafricaine        | <input type="radio"/> Iraq        | <input type="radio"/> Palestine                                    | <input type="radio"/> Tuvalu                                 |
| <input type="radio"/> Tchad                            | <input type="radio"/> Irlande     | <input type="radio"/> Panama                                       | <input type="radio"/> Ouganda                                |
| <input type="radio"/> Chili                            | <input type="radio"/> Île de Man  | <input type="radio"/> Papouasie - Nouvelle-Guinée                  | <input type="radio"/> Ukraine                                |
| <input type="radio"/> Chine                            | <input type="radio"/> Israël      | <input type="radio"/> Paraguay                                     | <input type="radio"/> Émirats arabes unis                    |
| <input type="radio"/> Île Christmas                    | <input type="radio"/> Italie      | <input type="radio"/> Pérou  | <input type="radio"/> Royaume-Uni                            |
| <input type="radio"/> Clipperton                       | <input type="radio"/> Jamaïque    | <input type="radio"/> Philippines                                  | <input type="radio"/> États-Unis                             |
| <input type="radio"/> Îles Cocos                       | <input type="radio"/> Japon       | <input type="radio"/> Îles Pitcairn                                | <input type="radio"/> Îles mineures éloignées des États-Unis |
| <input type="radio"/> Colombie                         | <input type="radio"/> Jersey      | <input type="radio"/> Pologne                                      | <input type="radio"/> Uruguay                                |
| <input type="radio"/> Comores                          | <input type="radio"/> Jordanie    | <input type="radio"/> Portugal                                     | <input type="radio"/> Îles Vierges américaines               |
| <input type="radio"/> Congo                            | <input type="radio"/> Kazakhstan  | <input type="radio"/> Porto Rico                                   | <input type="radio"/> Ouzbékistan                            |
| <input type="radio"/> Îles Cook                        | <input type="radio"/> Kenya       | <input type="radio"/> Qatar  | <input type="radio"/> Vanuatu                                |
| <input type="radio"/> Costa Rica                       | <input type="radio"/> Kiribati    | <input type="radio"/> La Réunion                                   | <input type="radio"/> État de la Cité du Vatican             |
| <input type="radio"/> Côte d'Ivoire                    | <input type="radio"/> Kosovo      | <input type="radio"/> Roumanie                                     | <input type="radio"/> Venezuela                              |
| <input type="radio"/> Croatie                          | <input type="radio"/> Koweït      | <input type="radio"/> Russie                                       | <input type="radio"/> Viêt Nam                               |
| <input type="radio"/> Cuba                             | <input type="radio"/> Kirghizstan | <input type="radio"/> Rwanda                                       | <input type="radio"/> Wallis-et-Futuna                       |
| <input type="radio"/> Curaçao                          | <input type="radio"/> Laos        | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy                             | <input type="radio"/> Sahara occidental                      |
| <input type="radio"/> Chypre                           | <input type="radio"/> Lettonie    | <input type="radio"/> Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha | <input type="radio"/> Yémen                                  |
| <input type="radio"/> République tchèque               | <input type="radio"/> Liban       | <input type="radio"/> Saint-Christophe-et-Nièves                   | <input type="radio"/> Zambie                                 |
| <input type="radio"/> République démocratique du Congo | <input type="radio"/> Lesotho     | <input type="radio"/> Sainte-Lucie                                 | <input type="radio"/> Zimbabwe                               |
| <input type="radio"/> Danemark                         | <input type="radio"/> Liberia     | <input type="radio"/> Saint-Martin                                 |  |

**\* Paramètres de confidentialité pour la publication**

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation publique. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

**Anonyme**

Seuls votre type de structure, votre pays d'origine et votre contribution seront publiés. Toutes les autres informations à caractère personnel (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence) ne seront pas publiées.

**Publication**

Vos informations à caractère personnel (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence) seront publiées avec votre contribution.

\* J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#)

## Partie I - Questionnaire à l'intention du grand public

---

Toutes les questions figurant dans cette partie de la consultation sont des questions à choix multiple. Il vous est toutefois possible, si vous le souhaitez, de formuler des commentaires plus détaillés ou de charger des documents supplémentaires à la fin de cette rubrique.

## Votre connaissance de l'eau et votre rapport à celle-ci

1. Comment évaluez-vous la situation des eaux en Europe aujourd'hui?

- Bonne
- Acceptable
- Mauvaise
- Je ne sais pas

Pour bénéficier d'un environnement et d'eaux propres, il est nécessaire de gérer soigneusement la façon dont l'eau est utilisée. La première question vise à comprendre votre rapport à l'eau, votre avis ou point de vue sur les questions relatives à l'eau, et vos priorités.

2. Quand vous pensez à l'eau et à ses différents usages et fonctions, parmi les propositions suivantes, lesquelles considérez-vous comme étant prioritaires?

	Priorité élevée	Priorité moyenne	Priorité faible	Aucune priorité	Je ne sais pas
Protection des sources et des systèmes d'approvisionnement en eau potable	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection de l'eau contre la pollution	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité d'eau potable et de l'eau pour un usage domestique	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité d'eau pour l'irrigation dans l'agriculture	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité d'eau pour l'industrie	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité d'eau pour les activités de loisir	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité d'eau pour les transports	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité d'eau pour la production d'énergie	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection des eaux naturelles et des écosystèmes associés	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prévention et protection contre les inondations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:



## Gestion des ressources en eau

3. Pensez-vous qu'à l'heure actuelle, l'eau est gérée et utilisée de façon durable?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

4. Savez-vous où trouver des informations actualisées sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines dans votre région ou pays?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, où accédez-vous à ces informations?

- Informations disponibles en ligne
- Bureaux des autorités locales ou régionales
- Autre

5. Savez-vous quelles autorités gèrent les eaux de surface et les eaux souterraines dans votre région?

- Oui
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

6. Pensez-vous que la gestion des ressources en eau dans votre pays s'est améliorée depuis l'entrée en vigueur de la directive-cadre sur l'eau (2003) et de la directive sur les inondations (2009)? Veuillez noter qu'il s'agit des dates auxquelles ces directives ont été transposées en droit national.

- Oui, considérablement
- Oui, dans une certaine mesure
- Non, aucun changement
- Non, elle s'est détériorée
- Je ne sais pas

7. Pensez-vous que la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines dans votre pays ou votre région s'est améliorée depuis l'entrée en vigueur de la directive-cadre sur l'eau?

- Oui, considérablement
- Oui, dans une certaine mesure
- Non, aucun changement
- Non, elle s'est détériorée
- Je ne sais pas

8. Selon vous, parmi les propositions suivantes, lesquelles constituent des obstacles à l'obtention d'eaux de surface/souterraines présentant un bon état qualitatif et/ou quantitatif? (veuillez attribuer une note

entre 5 et 1 à chaque proposition, où 5 = obstacle décisif, 4 = obstacle majeur, 3 = obstacle relatif, 2 = obstacle mineur et 1 = pas un obstacle. Veuillez attribuer une note à chacune de ces propositions, dans la mesure du possible. Sinon, vous avez la possibilité de choisir l'option «Je ne sais pas/sans opinion»).

## Aspects quantitatifs

	1 (pas un obstacle)	2 (obstacle mineur)	3 (obstacle relatif)	4 (obstacle majeur)	5 (obstacle décisif)	Je ne sais pas /Sans opinion
Demande croissante d'eau potable/population en augmentation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Demande croissante d'eau dans la production d'énergie, l'industrie et l'agriculture	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande croissante d'eau dans les activités industrielles	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Demande croissante d'eau pour l'irrigation dans l'agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Intensification des phénomènes de sécheresse sous l'effet du changement climatique (entraînant une baisse de la disponibilité de l'eau)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

## Pollution de l'eau

	1 (pas un obstacle)	2 (obstacle mineur)	3 (obstacle relatif)	4 (obstacle majeur)	5 (obstacle décisif)	Je ne sais pas /Sans opinion
Pollution de l'eau causée par l'utilisation de pesticides dans l'agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Pollution de l'eau par des éléments nutritifs provenant:	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
a) des effluents d'une installation de traitement des eaux usées urbaines et industrielles;	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
b) de l'utilisation agricole d'engrais et de lisier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Pollution par des métaux lourds provenant de toute source, notamment d'activités minières passées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Pollution persistante par des produits chimiques organiques désormais interdits dans l'Union	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Nouveaux contaminants (par exemple, microplastiques ou produits pharmaceutiques)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
a) microplastiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
b) produits pharmaceutiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
c) autres nouveaux polluants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Réglementation inadaptée en matière d'émissions polluantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

## Biodiversité

	1 (pas un obstacle)	2 (obstacle mineur)	3 (obstacle relatif)	4 (obstacle majeur)	5 (obstacle décisif)	Je ne sais pas /Sans opinion
Incidence négative sur les écosystèmes aquatiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Incidence négative sur les écosystèmes terrestres tributaires de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## Développement des infrastructures

	1 (pas un obstacle)	2 (obstacle mineur)	3 (obstacle relatif)	4 (obstacle majeur)	5 (obstacle décisif)	Je ne sais pas /Sans opinion
Modifications physiques des masses d'eau (par exemple, rectification du trajet des cours d'eau, construction de barrages, protection contre les inondations, extraction minière)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Capacité insuffisante des installations de traitement des eaux usées (entraînant des débordements)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Capacité de stockage inadaptée ou limitée (irrigation, production d'énergie, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

## Captage d'eau

	1 (pas un obstacle)	2 (obstacle mineur)	3 (obstacle relatif)	4 (obstacle majeur)	5 (obstacle décisif)	Je ne sais pas/Sans opinion
Captage d'eau illégal ou non réglementé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Taux d'extraction réglementés mais incompatibles avec une gestion durable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Redevances de prélèvement d'eau faibles (encourageant le gaspillage et/ou la non-réutilisation ou la non-collecte de l'eau)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## Autre

	1 (pas un obstacle)	2 (obstacle mineur)	3 (obstacle relatif)	4 (obstacle majeur)	5 (obstacle décisif)	Je ne sais pas /Sans opinion
Autre (1)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (2)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre (3)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez sélectionné «Autre», veuillez préciser:

### Autre (1)

Manque de cohérence des politiques publiques : énergie et climat doivent être pris en compte dans la politique de l'eau

### Autre (2)

Interprétation trop restrictive du principe de non détérioration (CJUE)

### Autre (3)

Le principe "one out/all out" est contreproductif et nuit à l'action

9. Quelles sont les principales difficultés en matière de gestion de l'eau dans votre pays ou votre région? Cochez les difficultés ayant la plus forte incidence.

*pas plus de 5 choix*

- Pénurie d'eau chronique (ou quasi-chronique)
- Les questions liées à l'eau ne constituent pas une priorité politique nationale
- Mauvaise collaboration entre les principales parties intéressées à l'échelon national
- Mauvaise communication entre les États membres ou avec les pays tiers
- Faible sensibilisation du public sur les principaux aspects de la gestion de l'eau
- Consultation et mobilisation insuffisantes du grand public et des acteurs concernés
- Demandes d'eau concurrentes nuisant à l'obtention d'un bon état de l'eau, y compris besoins en eau pour la population croissante, l'agriculture, les transports, la production d'énergie, etc.
- Contrôle insuffisant des incidences et pressions sur l'eau
- Intégration insuffisante aux autres secteurs liés à l'eau et politiques de planification contradictoires
- Recherche et innovation liées à la gestion de l'eau insuffisantes
- Défis posés par les activités agricoles (éléments nutritifs, eutrophisation, pesticides, captages, etc.)
- Défis posés par les conséquences du changement climatique



- Difficulté à identifier suffisamment tôt les problèmes émergents (gestion des risques)
- Pouvoirs d'exécution inadaptés à l'égard des utilisateurs
- Accès à la justice difficile pour les affaires liées à l'eau
- Manque de ressources (personnel, fonds, etc.) pour mettre pleinement en œuvre toutes les mesures requises pour parvenir à un bon état de l'eau
- Autre

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Manque de vision prospective - manque d'analyse économique - manque d'analyse coût-efficacité

10. La gestion de l'eau comprend la planification, le développement et la gestion des ressources en eau, à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif, pour toutes les utilisations de l'eau possibles. Comment jugez-vous la gestion de l'eau de façon générale dans votre pays ou votre région?

- Médiocre
- Moyenne
- Très bonne
- Je ne sais pas

11. Selon vous, quelles actions ont eu le plus d'influence sur l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'efficacité de l'utilisation de l'eau depuis que la **directi ve-cadre sur l'eau** a été transposée en droit national en 2003? (Veuillez attribuer une note entre 5 et 1 à chaque proposition, où 5 = amélioration décisive, 4 = amélioration majeure, 3 = amélioration relative, 2 = amélioration mineure et 1 = aucune amélioration. Veuillez attribuer une note à chacune de ces propositions, dans la mesure du possible. Sinon, vous avez la possibilité de choisir l'option «Je ne sais pas/sans opinion»).

	1 (aucune amélioration)	2 (amélioration mineure)	3 (amélioration relative)	4 (amélioration majeure)	5 (amélioration décisive)	Je ne sais pas /Sans opinion
Réglementation plus stricte de la pollution environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réglementation plus stricte pour réduire l'utilisation de produits chimiques dangereux dans l'industrie, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coopération internationale pour réduire la pollution	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nouvelles approches de l'utilisation de l'eau pour la production et la transformation d'énergie (hydroélectricité, systèmes de refroidissement par eau, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Technologies de traitement des effluents plus efficaces	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration technologique des appareils ménagers en vue de réduire la consommation d'eau (toilettes à double chasse d'eau, pommes de douche à régulateur de débit, lave-linge et lave-vaisselle respectueux de l'environnement, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Tarification de l'utilisation de l'eau (fondée par exemple sur un système de mesure de la consommation d'eau à des fins industrielles, agricoles et domestiques)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Davantage d'informations accessibles au public sur la qualité de l'eau, la disponibilité de l'eau et la répartition des ressources en eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation plus durable de l'eau dans l'agriculture	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Changements au niveau d'autres pratiques agricoles susceptibles d'influer sur la qualité et la disponibilité de l'eau (réduction des pesticides, agriculture biologique, rotation des cultures, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Planification urbaine qui dégage des espaces pour l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meilleure intégration de la protection de l'eau et utilisation de l'eau pour les transports	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recherches universitaires et activités de recherche et d'innovation en rapport avec l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et avec la prise en considération des sources de contamination possibles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Limitation de la capacité de stockage et de la production d'EnR malgré le besoin nécessaire d'action contre le changement climatique.

12. Estimez-vous que la façon de transmettre les informations disponibles sur la gestion de l'eau au public soit suffisamment adaptée aux exigences de l'ère numérique, à la fois à l'échelon national et/ou européen?

- Oui, aussi bien au niveau de l'Union que dans mon pays/ma région
- Oui, mais uniquement à l'échelon européen
- Oui, mais uniquement dans mon pays/ma région
- Non
- Je ne sais pas

13. Êtes-vous préoccupé par les effets potentiels du changement climatique sur la qualité et la disponibilité de l'eau?

- Oui, surtout pour la qualité de l'eau
- Oui, surtout pour la disponibilité de l'eau
- Oui, pour ces deux aspects
- Non
- Je ne sais pas

14. Estimez-vous que suffisamment de mesures sont prises pour contrer les effets du changement climatique sur la qualité et la disponibilité de l'eau?

- Oui, tout à fait
- Oui, surtout pour la qualité de l'eau
- Oui, surtout pour la disponibilité de l'eau
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

## Gestion des inondations

15. Pensez-vous que les risques d'inondation représentent un problème qui doit être résolu dans votre pays ou votre région?

- Oui
- Non

16. Avez-vous été informé directement ou indirectement (par les autorités, des amis ou collègues, les médias, internet, etc.) des risques potentiels d'inondation dans votre région et/ou de la façon de vous préparer afin de réduire votre exposition aux inondations?

- Oui
- Non, et je ne sais pas si ma région est exposée au risque d'inondation
- Non, mais je sais si ma région est exposée ou non au risque d'inondation

17. Pensez-vous que le risque d'inondation dans votre région est plus élevé qu'il y a dix ans? (remarque: «risque plus élevé» signifie qu'il y a une plus grande probabilité que votre région subisse une inondation ou des dommages plus importants résultant d'une inondation, ou les deux)

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

18. Quels sont les principaux obstacles empêchant la gestion efficace des inondations dans votre région ou votre pays? Cochez les difficultés ayant la plus forte incidence.

*pas plus de 4 choix*

- Mauvaise coordination entre les principales parties responsables de la gestion des risques, entraînant par exemple une planification incohérente
- Participation limitée des secteurs liés à l'eau et du grand public à la planification des mesures liées aux inondations
- Manque d'informations pour pouvoir mettre au point des plans de gestion des risques d'inondation
- Planification inadaptée de la gestion des risques d'inondation pour des raisons liées aux ressources (humaines et/ou financières)
- Demandes concurrentes d'utilisation des sols: par exemple, logements/activités économiques contre aménagements d'espaces pour l'eau
- Absence de contrôle des développements dans les zones inondables (constructions non réglementées et /ou infrastructures inadaptées)
- Intensité et fréquence des inondations aggravées par le changement climatique
- Problèmes transfrontières pouvant s'avérer difficiles à coordonner ou manque de coopération entre pays voisins
- Manque de nouvelles initiatives à l'échelon européen pour réduire le risque d'inondation, au-delà des plans de gestion des risques d'inondation
- Difficulté d'obtenir des financements pour les activités de gestion des inondations, y compris pour les mesures faisant appel à des fonctions naturelles (par exemple, des mesures naturelles de rétention des eaux)
- Recours insuffisant à un mécanisme de compensation des dommages causés par les inondations
- Problèmes de propriété foncière (par exemple, coûts élevés de déplacement des actifs en dehors de la zone inondable)
- Autre

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Difficultés à créer de nouveaux réservoirs

19. Pensez-vous que la gestion des inondations dans votre pays s'est améliorée ces dix dernières années?

- Oui
- Oui, dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

20. Comment jugez-vous la gestion des risques d'inondation de façon générale dans votre pays ou votre région? (remarque: même si la gestion du risque d'inondation n'a pas connu d'amélioration ces 10 dernières années, il est possible que le risque d'inondation soit déjà bien maîtrisé dans l'ensemble)

- Médiocre
- Moyenne
- Bonne
- Je ne sais pas

21. Avez-vous déjà été invité à participer, ou participé de façon proactive, à la planification de la gestion des risques d'inondation dans votre région?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

### Votre connaissance de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau

L'objectif de cette dernière série de questions est, d'une part, d'examiner votre connaissance de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau et, d'autre part, de savoir si vous avez déjà répondu à d'autres consultations concernant l'application de cette législation et si vous estimez que la législation a contribué à d'importantes améliorations de la qualité de l'eau, de la gestion des ressources en eau et de la prévention des inondations.

22. Dans quelle mesure connaissez-vous les actes juridiques suivants du droit de l'UE et les obligations qu'ils prévoient?

	Très bien	Assez bien	Je ne les connais pas
Directive-cadre sur l'eau	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les eaux souterraines	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les normes de qualité environnementale	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les inondations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

23. Les actes juridiques du droit de l'UE énumérés ci-dessus ont-ils contribué à rendre les rivières et les lacs plus sûrs et moins pollués qu'il y a dix ans?

- Oui, dans une large mesure
- Oui, dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

24. Les actes juridiques du droit de l'UE énumérés ci-dessus ont-ils contribué à rendre les eaux souterraines de votre pays plus sûres et moins polluées qu'il y a dix ans?

- Oui, dans une large mesure
- Oui, dans une certaine mesure
-

Non

Je ne sais pas

25. Comment évaluez-vous la contribution générale des actes juridiques du droit de l'UE énumérés ci-dessus à l'amélioration de la gestion des ressources en eau, notamment la qualité et la disponibilité de l'eau?

- Contribution élevée
- Contribution modérée
- Aucune contribution
- Je ne sais pas

26. Comment évaluez-vous la contribution générale des actes juridiques du droit de l'UE énumérés ci-dessus à la prévention de la pollution des eaux de transition et côtières (notamment les fjords, estuaires, lagunes et deltas)?

- Contribution importante
- Contribution modérée
- Aucune contribution
- Sans objet (pays enclavés)
- Je ne sais pas

27. Avez-vous déjà rencontré un problème lié à la qualité ou à la quantité de l'eau dans votre région?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir une brève explication du problème:

*2000 caractère(s) maximum*

Crues et sécheresses.

28. Avez-vous donné votre avis ou transmis vos observations sur des problèmes liés à la qualité/quantité de l'eau?

- Oui, sur des problèmes de gestion de l'eau en général
- Oui, sur les projets de plans de gestion de district hydrographique et de plans de gestion du risque d'inondation
- Oui, sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation
- Je n'ai pas été informé(e) de la possibilité de donner mon avis
- Je n'ai pas donné mon avis, bien qu'étant informé(e) de la possibilité de le faire

Dans l'affirmative, à qui avez-vous transmis vos observations?

- Aux autorités locales ou régionales
- Aux autorités nationales responsables de l'eau ou de l'environnement
- Aux autorités européennes responsables de l'eau ou de l'environnement
- À des ONG
- Autre

Nous vous remercions d'avoir consacré du temps à remplir ce questionnaire. Vos réponses nous aideront à mieux connaître l'avis du grand public sur ces questions.

Si vous souhaitez approfondir l'une de vos réponses ou ajouter des commentaires ou des informations concernant d'autres aspects liés à l'eau en Europe, veuillez utiliser le champ ci-dessous ou charger des fichiers supplémentaires.

Si vous souhaitez apporter une contribution plus spécifique en lien avec la mise en œuvre de la législation sur l'eau dans votre pays ou secteur, nous vous invitons à répondre à la consultation des parties prenantes (partie II).

Commentaires supplémentaires:

*2000 caractère(s) maximum*

**Veillez charger votre fichier**

Maximum 3 pages/la taille du fichier ne peut pas dépasser 1 Mo

Only files of the type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf are allowed

## Partie II - Questionnaire à l'intention des experts concernés

---

Cette partie du questionnaire a été spécifiquement conçue pour les parties prenantes disposant d'un niveau de connaissance technique supérieur des quatre directives mentionnées dans l'introduction. La liste suivante résume les principaux aspects des directives.

La [directive-cadre sur l'eau](#) (DCE, 2000/60/CE) est l'instrument le plus complet de la politique de l'Union dans le domaine de l'eau. Elle a pour principal objectif de protéger et d'améliorer les ressources en eau douce, afin de parvenir à un bon état des eaux de l'UE d'ici 2015. Les principaux outils utilisés pour mettre en œuvre la directive sont les plans de gestion de district hydrographique et les programmes de mesures établis tous les 6 ans. La directive-cadre sur l'eau impose notamment les obligations suivantes aux États membres:

- caractériser leurs districts hydrographiques, y compris les pressions exercées par les activités humaines;
- satisfaire à des objectifs environnementaux, à savoir prévenir toute dégradation supplémentaire de l'état des eaux et parvenir à un bon état chimique et écologique des eaux de surface, ainsi qu'à un bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines;
- établir des registres des zones protégées;
- mettre en œuvre des programmes de surveillance;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de mesures pour satisfaire aux objectifs;
- notifier leurs plans de gestion de district hydrographique à la Commission européenne à l'issue d'une consultation publique.



La [directive sur les eaux souterraines \(2006/118/CE\)](#) établit des normes de qualité des eaux souterraines pour certains polluants et détermine la façon dont les États membres devraient fixer des valeurs seuils pour d'autres polluants. La directive sur les eaux souterraines:

- précise la façon dont les États membres devraient évaluer l'état chimique et déterminer l'évolution des concentrations de polluants;
- précise ce dont les États membres doivent tenir compte pour empêcher la pollution et inverser les tendances à la hausse.

La [directive sur les normes de qualité environnementale \(2008/105/CE\)](#) établit des normes de qualité environnementale pour les substances prioritaires énumérées à l'annexe X de la directive-cadre sur l'eau dans les eaux de surface. La directive sur les normes de qualité environnementale:

- précise comment les États membres peuvent tenir compte des «zones de mélange» lors de l'évaluation de l'état des masses d'eau affectées par des sources ponctuelles de pollution;
- impose aux États membres de dresser des inventaires des émissions et des actions prévues et de les faire figurer dans leurs plans de gestion de district hydrographique.

La [directive sur les inondations \(2007/60/CE\)](#) a servi de catalyseur pour l'introduction par les États membres d'une approche de gestion des risques d'inondation significative dans l'Union. Les plans de gestion des risques d'inondation - qui doivent inclure des objectifs et les mesures nécessaires pour les atteindre - établis dans les États membres constituent l'instrument par excellence de mise en œuvre de la directive sur les inondations. En vertu de la directive sur les inondations, les États membres doivent effectuer les tâches suivantes, à intervalles réguliers:

- mener des évaluations préliminaires des risques d'inondation;
- préparer des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation;
- élaborer et adopter des plans de gestion des risques d'inondation après avoir consulté les parties intéressées;
- communiquer leurs évaluations, cartes et plans à la Commission européenne.

La réponse aux questions suivantes exige une connaissance pratique des différentes directives et des points énumérés ci-dessus. Il est en outre rappelé aux répondants que, conformément aux [lignes directrices de la Commission pour une meilleure réglementation](#), la procédure du bilan de qualité de la réglementation est conçue pour évaluer la politique au regard de cinq critères: l'efficacité, l'efficacité, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne. Les questions sont classées en conséquence.

## Efficacité

Cette série de questions vise à déterminer l'efficacité de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations** au regard de la réalisation de leurs objectifs.

1. Dans quelle mesure la mise en œuvre des directives précitées s'est-elle révélée efficace au regard de la réalisation des objectifs suivants?

	Très efficace	Moyennement efficace	Peu efficace	Inefficace	Contre-productive	Je ne sais pas
Prévention de la détérioration de l'état	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection et amélioration des écosystèmes aquatiques	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de la pollution des eaux de surface par des substances chimiques	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de la pollution des eaux de surface par des éléments nutritifs	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de la pollution des eaux souterraines par des substances chimiques	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de la pollution des eaux souterraines par des éléments nutritifs	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection des masses d'eaux souterraines contre l'épuisement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Promotion d'une utilisation durable de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration des conditions hydromorphologiques des eaux de surface	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contribution à la protection des eaux marines et côtières	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Réalisation d'investissements suffisants dans les infrastructures et les mesures	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction du coût de la production d'eau potable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Atténuation des effets des sécheresses	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Gestion des risques d'inondation	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Contribution à un approvisionnement suffisant en eau de bonne qualité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Pas de prise en compte du changement climatique, ni de la nécessité de production et de développement des énergies renouvelables.

2. Dans quelle mesure les facteurs suivants ont-ils contribué à la réalisation des objectifs des directives?

	Dans une large mesure	Modérément	Dans une faible mesure	Contribution inexistante ou délétère	Je ne sais pas
L'approche en matière de planification, fondée sur les districts hydrographiques	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les exigences en matière de surveillance	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La conception et l'exécution des programmes de mesures	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La définition de paramètres harmonisés pour déterminer l'état écologique (décision de la Commission européenne sur l'interétalonnage)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La définition de normes de qualité pour les polluants à l'échelon européen	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'adoption de mesures de réduction de la pollution générée par la charge en nutriments et de l'eutrophisation qui en résulte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
L'obligation de définir des normes de qualité pour d'autres polluants à l'échelon national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
L'obligation d'établir des registres des zones protégées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Les obligations concernant la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'approche adoptée en matière d'évaluation de la conformité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
La flexibilité inhérente des directives (par exemple, la possibilité d'allonger les délais ou d'atteindre des objectifs moins stricts)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

La stratégie commune de mise en œuvre	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'harmonisation avec d'autres législations (notamment celle prévue à l'annexe VI de la DCE)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Coordination avec la mise en œuvre d'autres législations à l'échelon européen ou national	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La durée des cycles de planification (tenant également compte des cycles d'autres législations connexes)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Le soutien de l'Union dans la mise en œuvre des directives (coordination, partage de connaissances dans le cadre de la stratégie commune de mise en œuvre, etc.)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le soutien de l'Union sous forme de financements (fonds régionaux, LIFE+, programmes-cadres pour la recherche et l'innovation, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les mesures d'exécution à l'échelon national et local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les mesures d'exécution à l'échelon européen (procédures d'infraction)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'obligation de soumettre les plans de gestion de district hydrographique et les plans de gestion des risques d'inondation à une consultation publique	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La sensibilisation du public et la pression exercée par celui-ci	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

La flexibilité permise par la DCE n'a en pratique pas été réellement utilisée. Elle est de plus contrainte par la jurisprudence ainsi que les guides. Pas de coordination climat/énergie/environnement

3. À votre connaissance, toutes les exigences des directives sont-elles efficacement mises en œuvre et respectées dans votre pays?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Si vous avez répondu par non, veuillez donner des exemples des principales lacunes dans la mise en œuvre des directives concernées:

**Directive-cadre sur l'eau:**

*2000 caractère(s) maximum*

- Pas d'analyse coût-efficacité  
- Pas d'utilisation des flexibilités permises par la DCE

**Directive sur les eaux souterraines:**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les normes de qualité environnementale:**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les inondations:**

*2000 caractère(s) maximum*

4. Conformément à la **directive-cadre sur l'eau**, une masse d'eau n'est considérée comme étant en bon état que lorsque tous les éléments de qualité pertinents sont en bon état et que les normes de qualité pertinentes pour le bon état sont satisfaites (principe du paramètre déclassant, ou «one out, all out»). Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes:

	Je suis d'accord dans une large mesure	Je suis d'accord dans une certaine mesure	Je ne suis pas d'accord	Je ne sais pas
Le principe du paramètre déclassant est appliqué de manière cohérente dans tous les États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Dans votre pays, le principe du paramètre déclassant s'applique aux concentrations des différentes substances prioritaires	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dans votre pays, le principe du paramètre déclassant s'applique aux concentrations des polluants spécifiques de bassins hydrographiques lors de l'évaluation de l'état écologique	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dans votre pays, les autres éléments physico-chimiques, notamment la température, le pH et les concentrations				

d'éléments nutritifs, sont pris en compte séparément des éléments de qualité biologique lors de l'évaluation de l'état écologique	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe du paramètre déclassant garantit que toutes les pressions pertinentes sont correctement prises en compte dans les méthodes mises en œuvre dans votre pays pour évaluer l'état écologique	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le principe du paramètre déclassant offre une vision claire des améliorations requises	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
La prise en compte des résultats de l'évaluation conformément au principe du paramètre déclassant permet de hiérarchiser les mesures de façon adéquate en fonction de leur priorité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il serait plus simple d'expliquer au public dans quels domaines des progrès ont été réalisés si l'état officiel publié n'était pas fondé sur le principe du principe déclassant	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'approche fondée sur le principe du paramètre déclassant utilisée aux fins de la classification encourage les États membres à se concentrer sur l'amélioration des masses d'eau dont l'état est presque bon, plutôt que sur celles dont l'état est le plus mauvais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il pourrait s'avérer judicieux d'étudier comment compléter l'évaluation basée sur le principe du paramètre déclassant par de plus amples informations sur les progrès réalisés en matière d'état écologique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
S'éloigner d'une évaluation fondée sur le principe du paramètre déclassant risquerait de faire perdre de vue les problèmes non résolus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Comment jugez-vous l'importance des obstacles suivants à la mise en œuvre intégrale des directives?

	Obstacle décisif	Obstacle relatif	Pas un obstacle	Je ne sais pas
Attentes irréalistes quant à la possibilité d'atteindre les objectifs environnementaux dans les délais prévus par les directives	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Absence de structure de gouvernance permettant une approche intégrée de la gestion de l'eau à l'échelon national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Absence de volonté politique de donner la priorité aux questions liées à l'eau à l'échelon national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Absence de révision adaptée des systèmes d'autorisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Insuffisance des fonds consacrés à la mise en œuvre des mesures requises pour atteindre les objectifs des directives	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mauvaise coordination transsectorielle dans la mise en œuvre des directives	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mauvaise application des directives par la Commission européenne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Manque d'information et de consultation du public, de possibilités d'exprimer son avis et d'accès à la justice	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Complexité des obligations de mise en œuvre et de notification	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Concurrence pour l'utilisation de l'eau (utilisation agricole, domestique, industrielle, récréative, énergétique, pour la navigation, etc.) et conflits avec la protection contre les inondations, la gestion des sécheresses, etc.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Interprétations divergentes des principales dispositions entre les États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Opposition de la part des utilisateurs de l'eau à des fins domestiques (le public)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Opposition de la part des utilisateurs de l'eau à des fins industrielles ou agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Absence de données en temps réel sur l'état des eaux qui faciliteraient l'identification des principales sources et des principaux acteurs de la pollution	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Absence de mécanisme de sanction à l'échelon national ou local visant à la mise en œuvre du principe du pollueur-payeur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Autre	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Pas d'analyse économique ou coût/bénéfice  
Manque d'intégration des politiques eau/énergie/climat

6. Pensez-vous qu'il existe suffisamment d'indicateurs quantifiables pour déterminer quand les objectifs des directives ont été atteints?

	Oui	Il y a suffisamment d'indicateurs, mais ils ne sont pas assez quantifiables	Non	Je ne sais pas
Directive-cadre sur l'eau	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Directive sur les eaux souterraines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les normes de qualité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7. Si vous avez répondu «non» à la question précédente ou si vous pensez que les indicateurs ne sont pas suffisamment quantifiables, veuillez préciser.

**Directive-cadre sur l'eau**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les eaux souterraines**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les normes de qualité environnementale**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les inondations**

*2000 caractère(s) maximum*

8. Les directives ont-elles eu des effets inattendus (positifs ou négatifs)? Pour chacun des effets suivants, veuillez préciser: 1) si vous considérez que des effets inattendus se sont produits; 2) et, dans l'affirmative, si vous considérez qu'il s'agit d'une conséquence positive ou négative de la mise en œuvre de la législation européenne sur l'eau.

	Oui, des effets inattendus (positifs) se sont produits	Oui, des effets inattendus (négatifs) se sont produits	Non, aucun effet inattendu
Le nombre des travailleurs chargés de la gestion de l'eau ayant des compétences dans le domaine environnemental a augmenté	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Le nombre des nouvelles habitations et autres bâtiments situés à proximité des cours d'eau ou du littoral a diminué	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Les autorités des États membres sont plus prudentes lors de la délivrance de permis d'émissions pour de nouvelles installations (par exemple, permis intégrés au titre de la directive sur les émissions industrielles)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les autorisations et extensions de permis pour des centrales hydroélectriques intègrent désormais les exigences introduites par la directive-cadre sur l'eau	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
La détection d'eaux souterraines contaminées a entraîné une réduction de l'utilisation des sols dans les zones concernées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les États membres se sont concentrés sur le rétablissement des masses d'eau les plus proches d'atteindre un bon état.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Les obligations légales de respect des normes de qualité environnementale du biote ont rendu la délivrance de permis d'émissions plus compliquée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les primes d'assurance pour les zones identifiées comme inondables ont fortement augmenté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La valeur financière des terres situées dans des zones identifiées comme inondables a chuté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des terres cultivables ont été aménagées en vue d'un usage urbain ou industriel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La surface des terres cultivables productives a diminué en raison de l'application de mesures de gestion de l'eau (par exemple, bandes tampons pour les rivières)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

La DCE a empêché le développement de stockage d'eau et a eu un impact négatif sur le développement des énergies renouvelables, et donc par conséquent sur la lutte contre le changement climatique.

9. La **directive sur les inondations** ne fait pas état d'une assurance, ou plus généralement d'un mécanisme de transfert des risques, en tant que moyen de compensation des conséquences négatives d'une inondation. Selon vous, est-ce que l'amélioration de l'accès à un tel mécanisme de transfert des risques, dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques d'inondation, pourrait représenter une mesure utile?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Veuillez préciser votre réponse:

*2000 caractère(s) maximum*

10. Selon vous, les obligations de notification actuellement prévues par la **directive-cadre sur l'eau** et la **directive sur les inondations** doivent-elles être modifiées, améliorées ou simplifiées pour permettre une réduction supplémentaire de la charge administrative?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Dans l'affirmative, veuillez fournir une explication:

*2000 caractère(s) maximum*

Des simplifications sont toujours nécessaires

11. La [stratégie commune de mise en œuvre](#) a appuyé la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et d'autres politiques de l'Union dans le domaine de l'eau. La stratégie commune de mise en œuvre s'est-elle penchée sur les bonnes questions?

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

Si vous pensez que ce n'est pas le cas, ou seulement dans une certaine mesure, veuillez fournir une explication et indiquer quelles questions prioritaires devraient être traitées par la stratégie commune de mise en œuvre:

*2000 caractère(s) maximum*

Il faut intégrer les autres priorités européennes, comme la lutte contre le changement climatique.

12. Pensez-vous que la stratégie commune de mise en œuvre est un cadre suffisamment inclusif? Les parties prenantes concernées peuvent-elles participer et émettre leur avis dans des conditions qu'elles jugent appropriées?

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

Si vous pensez que ce n'est pas le cas, ou seulement dans une certaine mesure, veuillez fournir une explication:

Les parties-prenantes industrielles et économiques sont peu écoutées.

13. Les documents d'orientation produits au titre de la stratégie commune de mise en œuvre se sont-ils révélés utiles pour la mise en œuvre pratique de la politique de l'Union dans le domaine de l'eau?

- Oui, tout à fait

- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

Si vous pensez que ce n'est pas le cas, ou seulement dans une certaine mesure, veuillez fournir une explication:

*2000 caractère(s) maximum*

Les guides sont utiles lorsqu'ils exposent les bonnes pratiques et les benchmarks, mais ils ne doivent pas réécrire le droit, le modifier ou le durcir.

14. Estimez-vous que le caractère facultatif de ces documents d'orientation nuit à leur efficacité et qu'ils devraient être rendus juridiquement contraignants au moyen d'actes d'exécution européens?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

15. Trouvez-vous qu'une priorité suffisante est accordée à la recherche et à l'innovation en faveur de la mise en œuvre de la politique dans le domaine de l'eau?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

## Efficiences

Cette série de questions vise à déterminer dans quelle mesure la **directive-cadre sur l'eau**, la **directive sur les normes de qualité environnementale**, la **directive sur les eaux souterraines** et la **directive sur les inondations** ont atteint leurs objectifs de façon efficiente et rentable.

16. Veuillez indiquer votre perception de la disponibilité des informations sur le coût des mesures et sur les avantages tirés de leur mise en œuvre.

	Bonne	Modérée	Mauvaise	Aucune	Je ne sais pas
Disponibilité et transparence des informations sur le coût de mise en œuvre des directives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité des informations sur les financements possibles et les mesures de financement (à l'échelon européen, national et régional)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comparabilité des informations sur les coûts entre (et au sein des) États membres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Disponibilité et transparence des informations sur les avantages



17. Selon vous, le principe de récupération des coûts (article 9 de la directive-cadre sur l'eau) est-il appliqué dans votre pays?

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

18. Les documents d'orientation produits au titre de la stratégie commune de mise en œuvre se sont-ils révélés utiles à la mise en application pratique de la politique de l'Union dans le domaine de l'eau?

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

Si vous pensez que ce n'est pas le cas, ou seulement dans une certaine mesure, veuillez fournir une explication:

*2000 caractère(s) maximum*

Le guide Wateco n'a pas été mis à jour depuis 2003

19. Veuillez noter dans quelle mesure la mise en œuvre des directives a produit les avantages suivants (veuillez attribuer une note entre 5 et 1 à chaque proposition, sachant que 5 = avantage décisif, 4 = avantage majeur, 3 = avantage relatif, 2 = avantage mineur et 1 = aucun avantage. Veuillez attribuer une note à chacune de ces propositions, dans la mesure du possible. Sinon, vous avez la possibilité de choisir l'option «Je ne sais pas/sans opinion»).

	1 (aucun avantage)	2 (avantage mineur)	3 (avantage relatif)	4 (avantage majeur)	5 (avantage décisif)	Je ne sais pas /Sans opinion
Amélioration du bien-être telle que la suppression d'effets sur la santé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Suppression ou réduction des émissions dans l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de l'adaptation au changement climatique	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meilleure coordination entre les différentes autorités responsables des questions liées à la gestion de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meilleure connaissance des milieux aquatiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Meilleure intégration de l'eau à d'autres secteurs ou à des secteurs tributaires de l'eau (nature, agriculture, transport, énergie, etc.)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de la coopération à l'échelon national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de la coopération à l'échelon transfrontalier/transnational	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de la quantité d'eau	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de l'état chimique de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de l'état écologique de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de la biodiversité dans les eaux de surface	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration des connaissances et mesures correctrices prises en conséquence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de l'information du public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Plus grande implication du public dans la gestion intégrée de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction du risque d'atteinte à la santé des personnes et à l'économie due aux inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction du risque d'atteinte à l'environnement et au patrimoine culturel due aux inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contribution aux services écosystémiques (fourniture d'eau potable, soutien des cycles de nutriments, activités récréatives)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Disponibilité et qualité accrues de l'eau traitée à des fins de réutilisation	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration de la croissance économique et création d'emplois	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

20. Les coûts de mise en œuvre peuvent être liés à la concrétisation des avantages les plus importants. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes sur la justification des coûts et avantages de a) la **directive-cadre sur l'eau**, b) la **directive sur les normes de qualité environnementale** et c) la **directive sur les eaux souterraines**?



20 a) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes sur la justification des coûts et avantages de la directive-cadre sur l'eau?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus à court terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à court ou moyen terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Si l'on considère les coûts administratifs liés à la mise en œuvre, les coûts sont justifiés au regard des avantages obtenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une simplification accrue de la loi est possible (par exemple en réduisant les obligations de surveillance et de notification)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la loi est possible (par exemple en obtenant de plus grands avantages à un coût équivalent, ou les mêmes avantages à un coût inférieur)	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la mise en œuvre de la directive est possible (par exemple en instaurant plus de sanctions en cas d'infraction à la directive ou en créant un réseau transfrontière des autorités responsables des inspections et de l'application de sanctions)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des liens plus solides pourraient être établis avec les progrès réalisés dans le domaine technique, de la recherche et de l'innovation (par exemple en exigeant des résultats environnementaux reflétant les progrès technologiques et les solutions non technologiques avancées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les avantages découlant de la directive se sont accrus au fil du temps	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

20 b) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes sur la justification des coûts et avantages de la directive sur les normes de qualité environnementale?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus à court terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à court ou moyen terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Si l'on considère les coûts administratifs liés à la mise en œuvre, les coûts sont justifiés au regard des avantages obtenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une simplification accrue de la loi est possible (par exemple en réduisant les obligations de surveillance et de notification)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la loi est possible (par exemple en obtenant de plus grands avantages à un coût équivalent, ou les mêmes avantages à un coût inférieur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la mise en œuvre de la directive est possible (par exemple en instaurant plus de sanctions en cas d'infraction à la directive ou en créant un réseau transfrontière des autorités responsables des inspections et de l'instauration de sanctions)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des liens plus solides pourraient être établis avec les progrès réalisés dans le domaine technique, de la recherche et de l'innovation (par exemple en exigeant des résultats environnementaux reflétant les progrès technologiques et les solutions non technologiques avancées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

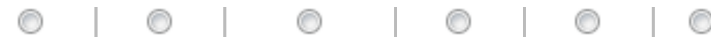
Les avantages découlant de la directive se sont accrus au fil du temps



20 c) Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes sur la justification des coûts et avantages de la directive sur les eaux souterraines?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus à court terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à court ou moyen terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Si l'on considère les coûts administratifs liés à la mise en œuvre, les coûts sont justifiés au regard des avantages obtenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une simplification accrue de la loi est possible (par exemple en réduisant les obligations de surveillance et de notification)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la loi est possible (par exemple en obtenant de plus grand avantages à un coût équivalent, ou les mêmes avantages à un coût inférieur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la mise en œuvre de la directive est possible (par exemple en instaurant plus de sanctions en cas d'infraction à la directive ou en créant un réseau transfrontière des autorités responsables des inspections et de l'instauration de sanctions)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des liens plus solides pourraient être établis avec les progrès réalisés dans le domaine technique, de la recherche et de l'innovation (par exemple en exigeant des résultats environnementaux reflétant les progrès technologiques et les solutions non technologiques avancées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Les avantages découlant de la directive se sont accrus au fil du temps



Veillez charger un document ou fournir ci-dessous le ou les lien(s) des données sur les coûts et/ou des informations sur les analyses coûts-avantages disponibles dans votre pays ou votre région

La taille de fichier maximale est de 1 Mo

Only files of the type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf are allowed

21. À votre connaissance, le rapport coûts-avantages associé à la mise en œuvre de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale** et de la **directive sur les eaux souterraines** diffère-t-il entre les différents États membres ou entre les différentes régions dans votre pays ou dans d'autres pays?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

22. Les coûts de mise en œuvre peuvent être liés à la concrétisation des avantages les plus importants. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes sur la justification des coûts et avantages de la **directive sur les inondations**?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Ni d'accord ni en désaccord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages déjà obtenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à court ou moyen terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les coûts induits par la directive sont justifiés au regard des avantages qui seront obtenus à long terme	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Si l'on considère les coûts administratifs liés à la mise en œuvre, les coûts sont justifiés au regard des avantages obtenus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une simplification accrue de la loi est possible (par exemple en réduisant les obligations de surveillance et de notification)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la loi est possible (par exemple en obtenant de plus grands avantages à un coût équivalent, ou les mêmes avantages à un coût inférieur)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Une optimisation accrue de la mise en œuvre de la directive est possible (par exemple en instaurant plus de sanctions en cas d'infraction à la directive ou en créant un réseau transfrontière des autorités responsables des inspections et de l'instauration de sanctions)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des liens plus solides pourraient être établis avec les progrès réalisés dans le domaine technique, de la recherche et de l'innovation (par exemple en exigeant des résultats environnementaux reflétant les progrès technologiques et les solutions non technologiques avancées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les avantages découlant de la directive se sont accrus au fil du temps	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez charger un document ou fournir ci-dessous le ou les lien(s) des données sur les coûts et/ou des informations sur les analyses coûts-avantages disponibles pour la **directive sur les inondations** dans votre pays ou votre région

La taille de fichier maximale est de 1 Mo

Only files of the type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf are allowed

23. À votre connaissance, le rapport coûts-avantages associé à la mise en œuvre de la **directive sur les inondations** diffère-t-il entre les différents États membres ou entre les différentes régions dans votre pays ou dans d'autres pays?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

24. Compte tenu des objectifs et avantages de la **directive-cadre sur l'eau**, existe-t-il des éléments tendant à montrer que la directive a imposé une charge administrative disproportionnée aux autorités (nationales, régionales ou locales), aux opérateurs économiques (industries, compagnies des eaux, etc.), aux particuliers ou à d'autres parties?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Dans l'affirmative, veuillez décrire les démarches administratives qui, selon vous, sont excessives ou disproportionnées, les coûts (charges) estimés (additionnels) et les personnes assujetties à ces charges.

### Description des démarches administratives

*2000 caractère(s) maximum*

- Permitting
- Principe "One out - all out"
- Délais des démarches administratives

### Coûts (Charges) (additionnels) associés aux démarches administratives

*2000 caractère(s) maximum*

### Personne(s) assujettie(s) à cette charge administrative

*2000 caractère(s) maximum*

25. Compte tenu des objectifs et avantages de la **directive sur les inondations**, existe-t-il des éléments tendant à montrer que la directive a imposé une charge administrative disproportionnée aux autorités (nationales, régionales ou locales), aux opérateurs économiques (industries, compagnies des eaux, etc.), aux particuliers ou à d'autres parties?



- Oui
- Non
- Je ne sais pas

**Description des démarches administratives**

*2000 caractère(s) maximum*

**Coûts (Charges) (additionnels) associés aux démarches administratives**

**Personne(s) assujettie(s) à cette charge administrative**

26. Concernant l'utilisation des plans de gestion des risques d'inondation en tant qu'instruments de répartition efficace des ressources, quelle priorité accordez-vous aux affirmations suivantes (3 représentant une priorité absolue, 2 une priorité moyenne et 1 une priorité faible)?

	1 (priorité faible)	2 (priorité moyenne)	3 (priorité absolue)	Je ne sais pas /Sans opinion
Les plans de gestion des risques d'inondation devraient comprendre des objectifs quantifiables et assortis d'échéances pour les actions liées aux inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les plans de gestion des risques d'inondation devraient hiérarchiser les actions liées aux inondations sur la base de critères pertinents et bien définis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les plans de gestion des risques d'inondation devraient indiquer clairement les sources de financement qui couvriront les actions liées aux inondations, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre des actions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

27. La législation européenne sur l'eau est conçue de façon intégrée: certaines exigences de la directive-cadre sur l'eau sont étroitement liées aux exigences d'autres actes législatifs (par exemple, la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, la directive sur les eaux de baignade, la directive sur l'eau potable, la directive «nitrates», la directive sur les boues d'épuration, etc.). Quelle part de l'ensemble des avantages découlant de la législation de l'UE dans le domaine de l'eau doit-on attribuer à la directive-cadre sur l'eau et à ses directives filles (les directives sur les normes de qualité environnementale et sur les eaux souterraines)?

- 75 % - 100 %
- 50 % - 75 %
- 25 % - 50 %
- 1 - 25 %
- 0 %
- Je ne sais pas

Veuillez expliquer votre réponse:

*2000 caractère(s) maximum*

28. Concernant les directives suivantes, pensez-vous que les obligations de surveillance ciblent les bons problèmes?

	Oui	Non	Je ne sais pas
<b>Directive-cadre sur l'eau</b>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les eaux souterraines</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les normes de qualité environnementale</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les inondations</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

29. Estimez-vous que les spécifications relatives à la fréquence des contrôles sont suffisamment claires et adaptées dans les directives, notamment (le cas échéant) en ce qui concerne la surveillance des polluants chimiques dans l'eau, le biote et les sédiments?

- Oui, elles sont claires et adaptées
- Oui, elles sont dans l'ensemble claires et adaptées, malgré quelques incertitudes mineures
- Non, elles ne sont ni claires ni adaptées et elles comportent des incertitudes majeures
- Je ne sais pas

30. Les directives sont-elles suffisamment claires quant aux aspects géographiques des contrôles?

- Oui, elles sont claires et adaptées
- Oui, elles sont dans l'ensemble claires et adaptées, malgré quelques incertitudes mineures
- Non, elles ne sont ni claires ni adaptées et elles comportent des incertitudes majeures
- Je ne sais pas

31. Les directives sont-elles suffisamment claires quant aux conditions dans lesquelles les contrôles ne sont pas ou plus requis, par exemple quelles substances sont concernées ou dans quelles circonstances, et ces exceptions sont-elles adaptées?

- Oui, elles sont claires et adaptées
- Oui, elles sont dans l'ensemble claires et adaptées, malgré quelques incertitudes mineures
- Non, elles ne sont ni claires ni appropriées et elles comportent des incertitudes majeures
- Je ne sais pas

32. Les exigences d'évaluation et de surveillance des tendances prévues par la **directive sur les eaux souterraines** et la **directive sur les normes de qualité environnementale** sont-elles claires et adaptées?

- Oui, elles le sont dans ces deux directives
- Oui, mais uniquement dans la directive sur les eaux souterraines
- Oui, mais uniquement dans la directive sur les normes de qualité environnementale
- Non, dans aucune de ces directives
- Je ne sais pas

33. Les exigences de contrôle figurant dans la liste de surveillance des eaux de surface sont-elles adaptées à la finalité prévue?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

## Pertinence

Cette série de questions vise à déterminer la pertinence de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations** au regard de leurs objectifs initiaux. Les paysages et solutions scientifiques, naturels ou politiques ont-ils évolué d'une façon telle que la législation ou certaines parties de la législation sont désormais moins (ou davantage) pertinentes?

34. Pensez-vous que la mise en œuvre de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations** a permis à la population de prendre davantage conscience de l'importance de la qualité de l'eau pour l'environnement et la santé humaine, et de la façon d'obtenir une eau de bonne qualité?

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

35. Pensez-vous que les parties prenantes concernées au niveau sectoriel participent suffisamment à la mise en œuvre de la **directive-cadre sur l'eau** et de ses **directives filles** dans votre district hydrographique/pays?

- Oui, dans une large mesure
- Oui, dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

Si vous pensez que ce n'est pas le cas, ou seulement dans une certaine mesure, veuillez fournir une explication:

*2000 caractère(s) maximum*

Les parties-prenantes industrielles et économiques peuvent s'exprimer mais ne sont que peu écoutées.

36. Pensez-vous que les parties prenantes concernées au niveau sectoriel participent suffisamment à la mise en œuvre de la **directive sur les inondations** dans votre district hydrographique/pays?

- Oui, dans une large mesure
- Oui, dans une certaine mesure
- Non
- Je ne sais pas

37. Certains aspects de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** ou de la **directive sur les inondations** sont-ils désormais obsolètes aux fins de l'obtention d'un bon état ou d'une réduction du risque d'inondation?

	Oui	Non	Je ne sais pas
<b>Directive-cadre sur l'eau</b>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les eaux souterraines</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les normes de qualité environnementale</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les inondations</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «oui» à la question précédente, veuillez préciser brièvement ces aspects:

**Directive-cadre sur l'eau**

*2000 caractère(s) maximum*

- Principe du "one out - all out"

**Directive sur les eaux souterraines**

**Directive sur les normes de qualité environnementale**

**Directive sur les inondations**

38. Les dispositions de la **directive-cadre sur l'eau** portant sur l'évaluation de l'état écologique sont-elles suffisantes pour parvenir à distinguer les effets du changement climatique d'autres effets?

- Oui, tout à fait
- Oui, dans une large mesure
- Dans une certaine mesure
- Non

Je ne sais pas

39. Dans quelle mesure les substances prioritaires énumérées dans la **directive sur les normes de qualité environnementale** sont-elles pertinentes pour la qualité globale des eaux de surface dans votre pays?

- Très pertinentes
- Modérément pertinentes
- Peu pertinentes
- Non pertinentes
- Je ne sais pas

Veillez expliquer votre réponse:

*2000 caractère(s) maximum*

40. Ces substances prioritaires (en tant que composantes de la pollution chimique dans son ensemble) sont-elles plus ou moins pertinentes que les substances identifiées comme étant des polluants spécifiques de bassins hydrographiques de votre pays?

- Bien plus pertinentes
- Plus pertinentes
- Tout aussi pertinentes
- Moins pertinentes
- Bien moins pertinentes
- Je ne sais pas

Veillez expliquer votre réponse:

*2000 caractère(s) maximum*

41. Les exigences de contrôle figurant dans la liste de surveillance des eaux de surface sont-elles adaptées à la finalité prévue?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

42. Les dispositions de la **directive-cadre sur l'eau** et de la **directive sur les eaux souterraines** sont-elles suffisantes pour protéger les masses d'eau souterraines contre certains progrès technologiques tels que la fracturation hydraulique?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

43. Actuellement, quels sont les principaux besoins de la société dans le domaine de la gestion de l'eau? Veuillez noter les options suivantes (5 = note la plus élevée et 1 = note la plus basse)

--	--	--	--	--	--	--	--

	1 (note la plus basse)	2	3	4	5 (note la plus élevée)	Je ne sais pas /sans opinion
Progrès dans le domaine des technologies de traitement des eaux usées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Amélioration des données (y compris les données de surveillance) pour faciliter l'identification des problèmes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nouvelles solutions technologiques et non technologiques (organisationnelles, professionnelles, de gestion) pour lutter contre la pénurie d'eau due à la demande, c'est-à-dire améliorer l'efficacité et la durabilité de l'utilisation de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nouvelles solutions technologiques et non technologiques (organisationnelles, professionnelles, de gestion) pour lutter contre la pénurie d'eau due aux changements climatiques, c'est-à-dire trouver des solutions d'atténuation et d'adaptation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Amélioration des techniques et des bonnes pratiques agricoles en matière de gestion de l'utilisation de l'eau dans le cadre d'activités agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Amélioration des réseaux de distribution d'eau afin de réduire les fuites et les pertes d'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Amélioration de l'utilisation de l'eau dans les marchés de consommation (par exemple par l'utilisation de lave-linge ou de lave-vaisselle respectueux de l'environnement)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Meilleure sensibilisation du public sur les principales questions relatives à la gestion de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Renforcement du soutien réglementaire pour permettre la mise en œuvre de mesures nationales et transfrontières visant à la réalisation des objectifs définis dans les directives	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Utilisation plus efficace et durable de l'eau pour la production d'énergie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation plus efficace de l'énergie par les industries liées à l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Meilleures méthodes d'évaluation des risques d'inondation majeure dans une zone donnée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Nette amélioration de la prévention des risques d'inondation et/ou de la protection des zones inondables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Méthodes de prévision des inondations plus précises et opportunes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

44. À votre avis, parmi les aspects suivants, lesquels contribuent le plus à l'utilisation durable de l'eau? (Veuillez les classer, 5 étant la note la plus élevée et 1 la plus basse)

	1	2	3	4	5	Je ne sais pas /Sans opinion
Les normes de qualité de l'eau liées à l'utilisation (par exemple, des normes moins rigoureuses pour les eaux usées traitées utilisées pour l'irrigation que pour les eaux usées traitées fournies aux ménages)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des réseaux de distribution de l'eau bien entretenus (c'est-à-dire inspection, analyse, évaluation des risques et remplacement des canalisations percées)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Nouvelles solutions technologiques utilisant l'eau plus efficacement (par exemple, lave-vaisselle ou lave-linge respectueux de l'environnement) et systèmes optimisés de distribution et de traitement des eaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Analyses d'impact des systèmes de captage d'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recherche et innovation pour développer des approches réduisant l'utilisation d'eau ou éliminant totalement la nécessité d'utiliser de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réduction de la quantité de produits chimiques utilisés et /ou éliminés, de manière à atteindre un niveau nul d'émission de polluants dans le cycle hydrologique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Installation de réseaux d'égouts/d'eaux usées séparatifs dans les bâtiments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Plans de gestion de district hydrographique permettant de gérer et d'optimiser la répartition de l'eau entre les différents usages, en fonction des ressources disponibles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politiques adaptées en matière de tarification, de récupération des coûts et de prix de l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comptabilité de l'eau, établie dans le cadre des cycles de planification	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Autre	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
-------	----------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Stockage de l'eau
-------------------

45. Dans quelle mesure les directives contribuent-elles à relever les défis posés par le changement climatique dans l'Union et à faire face aux conséquences de ce phénomène?

	Dans une très large mesure	Dans une certaine mesure	En aucune mesure	Effet négatif	Je ne sais pas
<b>Directive-cadre sur l'eau</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les eaux souterraines</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les normes de qualité environnementale</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Directive sur les inondations</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veuillez expliquer en quoi les directives ont contribué ou n'ont pas contribué à relever ces défis et à faire face aux conséquences

La DCE a nuit au développement du stockage d'eau et de production d'énergie renouvelable
--

## Cohérence

Cette série de questions vise à déterminer dans quelle mesure la **directive-cadre sur l'eau**, la **directive sur les normes de qualité environnementale**, la **directive sur les eaux souterraines** et la **directive sur les inondations** sont cohérentes en soi, entre elles et avec d'autres actes législatifs, y compris dans d'autres domaines d'action. Nous souhaitons déterminer si les directives s'articulent de manière adéquate avec les autres politiques et interventions de l'Union et, plus particulièrement, nous cherchons à identifier des synergies mais également les éventuels conflits, incompatibilités et lacunes.

46. Comment décririez-vous la cohérence interne de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations**?

- Tout à fait cohérentes en soi
- Plutôt cohérentes en soi
- Non cohérentes en soi
- Je ne sais pas

Si vous avez répondu «Plutôt cohérentes ou non cohérentes» à la question précédente, veuillez résumer les incohérences relevées:



**Directive-cadre sur l'eau**

*2000 caractère(s) maximum*

Les difficultés à développer du stockage nuisent à la prévention des inondations.

**Directive sur les eaux souterraines**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les normes de qualité environnementale**

*2000 caractère(s) maximum*

**Directive sur les inondations**

*2000 caractère(s) maximum*

47. Si vous avez répondu par «Oui» à la question 46, veuillez indiquer quelles sont les incohérences entre les différentes directives:

	Directive-cadre sur l'eau	Directive sur les normes de qualité environnementale	Directive sur les eaux souterraines	Directive sur les inondations
Directive-cadre sur l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Directive sur les eaux souterraines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les normes de qualité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les inondations	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

48. Veuillez indiquer si vous estimez que le cadre juridique mis en place par les mesures combinées de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations** est cohérent avec les législations environnementales/sectorielles suivantes:

	Directive-cadre sur l'eau	Directive sur les normes de qualité environnementale	Directive sur les eaux souterraines	Directive sur les inondations
Directive sur l'eau potable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les eaux de baignade	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les émissions industrielles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive «Habitats»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive «Oiseaux»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les énergies renouvelables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement relatif aux polluants organiques persistants (POP)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les boues d'épuration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive «Nitrates»	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement REACH	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement sur les produits biocides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlements de la politique agricole commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Législation relative à la qualité de l'air	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Règlement sur la navigation intérieure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement relatif aux engrais	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur la responsabilité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur l'évaluation environnementale stratégique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Communication sur la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Règlement relatif au mercure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation des citoyens et l'accès à la justice	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez fournir de plus amples informations sur les principales synergies ou principaux conflits entre les législations:

*2000 caractère(s) maximum*

Conflits entre les politiques eau/énergie/climat

49. Estimez-vous que le cadre juridique mis en place par les mesures combinées de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive inondation** est cohérent avec les domaines d'action environnementaux /sectoriels suivants:

	Parfaitement cohérent	Partiellement cohérent	Ni cohérent ni incohérent	Incohérent	Je ne sais pas
Stratégie de l'UE en matière d'infrastructure verte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique en matière de biodiversité	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique en matière de produits chimiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique relative à la protection du milieu marin	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique relative à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de celui-ci	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique en matière d'émissions industrielles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politiques en matière de qualité de l'air	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique relative aux déchets	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Utilisation efficace des ressources	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Responsabilité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Criminalité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique des transports	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Protection de la santé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politiques agricoles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Recherche et innovation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Programme de financement Life+	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique régionale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Politique de protection civile	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Politique de développement des énergies renouvelables

Veuillez faire part de vos éventuels commentaires:

*2000 caractère(s) maximum*

50. Pensez-vous que les exigences de surveillance et de déclaration au titre de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations** sont suffisamment harmonisées avec les autres politiques pertinentes dans le domaine de l'environnement (milieu marin, nitrates, nature, air, émissions, etc.)? Vous pouvez fournir des informations détaillées sur des politiques spécifiques dans la zone de texte du tableau.

	Oui, tout à fait	Oui, généralement harmonisées	Plutôt harmonisées, malgré certains problèmes	Mauvaise harmonisation	Je ne sais pas
Directive-cadre sur l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les eaux souterraines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les normes de qualité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veuillez faire part de vos commentaires:

*2000 caractère(s) maximum*

[Valeur ajoutée de l'UE](#)

Cette série de questions vise à déterminer la valeur ajoutée offerte par l'intégration de la **directive-cadre sur l'eau**, de la **directive sur les normes de qualité environnementale**, de la **directive sur les eaux souterraines** et de la **directive sur les inondations** dans un cadre d'action européen plus vaste.

51. Quelle valeur ajoutée l'adoption de la législation à l'échelon européen offre-t-elle par rapport à une législation adoptée à l'échelon national/régional?

	Forte valeur ajoutée	Valeur ajoutée modérée	Pas de valeur ajoutée	Je ne sais pas
Directive-cadre sur l'eau	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les eaux souterraines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les normes de qualité environnementale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Directive sur les inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

52. Vaux-t-il mieux traiter les problèmes suivants à l'échelle de l'Union ou de l'État membre?

	Action adaptée uniquement à l'échelle de l'Union	Action plus adaptée à l'échelle de l'Union	Action aussi bien adaptée à l'échelle de l'Union qu'à celle de l'État membre	Action conjointe idéale (à l'échelle de l'Union et de l'État membre)	Action plus adaptée à l'échelle de l'État membre	Je ne sais pas
Financement des programmes de mesures au titre de la directive-cadre sur l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Risques des polluants émergents (microplastiques, produits pharmaceutiques, etc.)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Émissions polluantes dans l'air et dans l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Rareté de la ressource en eau et problèmes de sécheresse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

Réutilisation de l'eau - définition de normes et promotion de leur utilisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Problèmes de tarification de l'eau et récupération des coûts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Élaboration d'approches en matière de gestion des questions relatives aux eaux souterraines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Spécification d'intervalles pour les éléments de qualité physico-chimique contribuant à l'évaluation de l'état écologique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Établissement de normes de qualité environnementale pour les polluants spécifiques des bassins hydrographiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Définition de valeurs seuils pour les polluants des eaux souterraines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Élaboration de normes couvrant les risques liés aux mélanges de polluants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Élaboration d'approches de surveillance normalisées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Gestion des risques importants liés aux inondations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Financement de mesures contre les risques importants d'inondation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prévention des déchets, notamment plastiques, dans les bassins fluviaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développement de solutions technologiques et non technologiques						



dans le domaine de la recherche et de l'innovation pour répondre aux difficultés de mise en œuvre des directives précitées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser:

Principe du "One out - all out"

## Questions finales

Si vous souhaitez approfondir l'une de vos réponses ou ajouter des commentaires ou des informations concernant d'autres aspects liés au bilan de qualité, veuillez utiliser le champ ci-dessous.

*4000 caractère(s) maximum*

Si certains documents/publications consultables en ligne devraient, selon vous, être pris en compte dans le cadre de cet exercice d'évaluation, merci de nous en faire part et d'en indiquer le titre et l'auteur dans le champ ci-dessous, ainsi que tout lien pertinent (indication de la taille limite sur le site d'EUSurvey).

*4000 caractère(s) maximum*

**Veillez charger votre fichier**

La taille de fichier maximale est de 1 Mo

Only files of the type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf are allowed

**647b844c-5113-49b0-b009-01c0fb1ae1bf/DCE\_position\_SER-UFE-FHE\_fra.pdf**

## **Contact**

ENV-FITNESS-CHECK-WFD-FD@ec.europa.eu